

# LUC JEUNES

## EURALUC JEUNES

### LUC EVASION

## C.I.P. NATATION

(Centre d'initiation et de perfectionnement à la natation)



### REGLEMENT INTERIEUR

**LILLE UNIVERSITE CLUB**  
180 avenue Gaston Berger  
59000 LILLE  
☎ 03 20 58 91 91  
Fax 03 20 58 91 83

**EURALUC**  
« Le Camp des Pirates »  
Centre Commercial  
59555 EURALILLE  
☎ 03 20 51 57 78

Pour toute correspondance, vous pouvez également joindre  
le LUC JEUNES par email : [vacances@luc.asso.fr](mailto:vacances@luc.asso.fr)

- Le LUC JEUNES est un Accueil de Loisirs Sans Hébergement fonctionnant le mercredi et accueillant les enfants inscrits dans les Centres d'initiation et de perfectionnement sportifs du L.U.C.
- Le LUC JEUNES se charge de la conduite de vos enfants sur leur lieu d'activités sportives et leur propose avant et après les temps d'activités sportives, un grand nombre d'activités socio-éducatives dans un souci d'éducation, de formation et de bien être.
- Le LUC EVASION est un Accueil de Loisirs Sans Hébergement fonctionnant le samedi et proposant aux enfants des activités sportives définies selon un programme précis établi en fonction de leur âge, et un grand nombre d'activités socio – éducatives, dans un souci d'éducation et de découverte.
- Le CIP NATATION est un Centre d'initiation et de perfectionnement fonctionnant le mercredi, le samedi ou le dimanche.

#### **LA CARTE DE MEMBRE**

La carte de membre que votre enfant obtiendra le 1er jour de son activité au LUC est un élément important du dispositif d'organisation.

Elle permet :

- une reconnaissance immédiate de l'inscription de votre enfant dans le cadre des activités du LUC.
- de répondre à tous les contrôles effectués sur les installations, notamment en cas de sortie autorisée ou non.
- de limiter les cas de pertes ou d'oublis de sacs en identifiant de suite son propriétaire.

Dans tous les cas, votre enfant doit être en possession de sa CARTE DE MEMBRE, sur son sac tout au long de son séjour.

Pour cela, nous vous proposons le «LUC ZIP» qui nous apparaît comme étant indispensable pour répondre à tous les critères cités ci-dessus.

Il vous est proposé à prix coûtant au secrétariat d'accueil du L.U.C.

#### **INSCRIPTIONS**

Les inscriptions sont prises à l'année ou au trimestre selon les places disponibles (LUC JEUNES, LUC EVASION, CIPN), en formule journée ou demi-journée avec ou sans repas (LUC JEUNES).

Les inscriptions se font :

##### **PAR CORRESPONDANCE :**

En renvoyant le fiche d'inscription dûment complétée accompagnée du paiement.

##### **AU SECRETARIAT D'ACCUEIL DU L.U.C. :**

Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 19h30, le mercredi de 8h à 19h30, le samedi de 9h à 18h30, et le dimanche de 8h30 à 11h30.

Durant les périodes de vacances scolaires, le secrétariat d'accueil du L.U.C. est ouvert du lundi au vendredi de 8h à 19h30, le samedi de 8h à 18h30, et le dimanche de 8h30 à 11h30.

Possibilité d'inscriptions également au secrétariat d'EURALUC et de SPOR'TILUC.

**PAR TELEPHONE :** Uniquement en effectuant le paiement par carte bleue.

Pour les inscriptions au trimestre, les prolongations doivent être faites au plus tard 15 jours avant le trimestre suivant. Les inscriptions peuvent être prises dans le courant d'un trimestre entamé mais ne seront enregistrées pour le mercredi (ou le samedi) suivant que si elles sont réalisées avant le lundi soir. Les inscriptions prises le mercredi (ou le samedi) prendront effet le mercredi (ou le samedi) suivant.

### **LES ACTIVITES SOCIO - EDUCATIVES**

Vos enfants peuvent selon leurs désirs participer aux activités proposées dans les différents ateliers socio-éducatifs au L.U.C. (tels que bibliothèque, jeux de société, fabrication d'objets en bois, réalisation du jour, laine, crépon, papier, aire de jeux extérieurs, arts plastiques, chants et musique, foyer des enfants, ping-pong, trampoline, baby-foot, vente de confiseries et boissons) et à Euraluc : structure géante, création, trampoline, jeux vidéo, légo, animations collectives... Ces ateliers sont donnés à titre d'exemple et sont mis en place en roulement sur les 3 trimestres.

Les plus petits (Pitchouns de 4 à 5½ ans) se retrouvent dans un local spécifique afin de profiter d'activités variées plus adaptées à leur âge.

### **EQUIPEMENT**

→ tenues de sport adaptées aux activités sportives. Prévoir également les vêtements de rechange pour les activités extérieures (foot, rugby, bicross...).

→ chaussures de sport, K-way, survêtement, vêtement chaud suivant le temps.

→ pour la piscine, maillot de bain (short et caleçon interdits).

Tout cet équipement doit être marqué au nom du propriétaire. En cas de disparition, le club ne peut être tenu pour responsable. Proscrivez montres, bijoux et tout objet de valeur. Nous vous invitons à réclamer sans délai au secrétariat du LUC les objets perdus.

### **REPAS**

Une restauration de qualité est proposée en self service au restaurant du Lycée Gaston Berger. Les menus sont affichés sur le panneau d'informations parents.

Les menus font l'objet d'une attention particulière afin de présenter le maximum de garanties quant à l'équilibre et à l'apport énergétique, et dans le cadre des actions « sport et santé ».

Dans un décor sympa, une ambiance calme et détendue, les enfants ont le choix entre 3 entrées, 2 plats chauds et 3 desserts. Les enfants de moins de 5 ans ½ sont servis à table.

Les enfants doivent impérativement prendre un petit déjeuner copieux avant leur arrivée au centre. Les enfants ont la possibilité de consommer calmement, l'après-midi, le goûter que vous aurez prévu dans l'esprit « *Le sport ok, mais jamais sans un goûter équilibré* ».

Pour les 2-4 ans, les parents doivent fournir chaque jour le goûter : 2 briquettes de jus de fruit ou lait ou eau, 1 compote ou 1 yaourt à boire ou 1 fruit. Pour la semaine, 1 paquet de biscuits.

### **DEBUT ET FIN DES ACTIVITES – SORTIES**

Pour le LUC JEUNES, les enfants sont accueillis dès 8 heures (8h30 pour EURALUC), et au plus tard 3/4 d'heure avant leur première activité sportive (temps d'appel et de déplacement). La fin des activités est programmée à 18h30 et nous vous invitons à reprendre votre enfant au niveau de l'Espace mômes (plan d'accès disponible au secrétariat d'accueil du L.U.C.). Passée cette heure, les enfants seront ramenés au niveau de l'entrée principale du stade. A partir de 17h, et jusque 18h30, des navettes sont organisées afin que vous puissiez reprendre votre enfant aux tribunes de la salle. Cette démarche se fait sur demande écrite des parents (voir secrétariat)

Pour le LUC EVASION, l'accueil se dès 14h dans les tribunes de la salle de sports collectifs avec une reprise des enfants à 17h30. Aucun enfant ne pourra être accueilli après le démarrage de l'activité (14h, 14h15 ou 14h30 selon les groupes).

Aucun enfant ne peut quitter seul le stade sans autorisation écrite des parents. Les enfants quittant seuls les installations devront fournir le coupon d'autorisation prévu à cet effet (à retirer au secrétariat).

En aucun cas, pour des raisons de sécurité, les enfants ne seront autorisés à attendre leurs parents sur le parking.

### **DISCIPLINE**

Toute dégradation des installations sportives ou du matériel pourra être sanctionnée par une exclusion provisoire, ou définitive. Les parents devront alors rembourser les frais correspondants.

Bien entendu, il ne sera accepté en aucun cas que des enfants ou adolescents introduisent, dans le cadre du fonctionnement des activités des objets dangereux ou produits illicites (couteaux, opinel, cigarettes, alcool...).

### **LES ENFANTS SONT TENUS DE RESPECTER LA PROPRIETE DES LIEUX**

Une grande sévérité sera appliquée aux enfants risquant de provoquer des accidents corporels (en lançant des cailloux par exemple, ou en ne respectant pas les consignes des encadrements).

Nous ne pouvons, par ailleurs, maintenir l'inscription d'enfants qui dérangeraient systématiquement leurs camarades et le personnel d'encadrement.

### **ATTESTATIONS**

Les attestations sont délivrées par le secrétariat d'accueil.

D'autre part, pour le LUC JEUNES et le LUC EVASION, les cotisations versées sont déductibles de l'impôt sur le revenu par simple déclaration et après vérification des conditions à remplir (situation familiale, professionnelle...).

Les contribuables domiciliés en France peuvent bénéficier sous certaines conditions d'une aide égale à 25% des dépenses supportées pour la garde des enfants âgés de moins de 7 ans. L'aide consiste en un crédit d'impôts et non plus dans une réduction de ce dernier. Si l'aide excède l'impôt dû, l'excédent est restitué au contribuable. Les dépenses prises en compte s'entendent des sommes versées entre autres aux haltes garderies, ou aux centres de loisirs sans hébergement.

## **ASSURANCES ET CONSIGNES SANITAIRES**

Tous les enfants inscrits bénéficient d'une assurance couvrant la totalité des risques corporels (contrat MAIF) pendant la période d'inscription. Cette assurance vient en complément des assurances habituelles personnelles et de la famille (Sécurité Sociale, Mutuelle). Toutefois, il peut arriver qu'un enfant soit à l'origine d'un accident sans que la responsabilité du LUC soit engagée. Dans ce cas, c'est l'assurance RESPONSABILITE CIVILE des parents qui est concernée.

Les parents sont avisés par téléphone de tout accident. Ils peuvent alors reprendre leur enfant et s'occuper des soins. Si le contact téléphonique ne peut s'établir rapidement, nous faisons d'office tous les examens nécessaires, soit auprès d'un généraliste du voisinage, soit auprès d'un centre hospitalier.

Une fiche sanitaire de liaison, à remettre le premier jour du séjour, est demandée pour chaque enfant.

Les parents doivent signaler à l'inscription toutes les recommandations médicales nécessitant une gestion particulière de l'enfant (ex. : allergie, handicap, suivi médical, matériel orthopédique, lunettes de vue particulière...). En regard du contexte, un rendez-vous sera pris avec les parents, et une feuille P.A.I. (projet d'accueil individualisé) sera établie à destination de l'encadrement du LUC.

Le Centre Médico Sportif du LUC est partenaire pour les actions « sport et santé » menées au sein du LUC.

## **ANNULATIONS**

Conditions générales de remboursement des cotisations au LUC :

**I – Accident survenu au Club :** La cotisation est remboursée au prorata des jours d'absence.

**II – Pour cause grave :**

- maladie : fournir un certificat médical.
- décès : père, mère, frères, soeurs, grands parents.
- déménagement : pour raisons professionnelles.
- licenciement économique.

*(si l'association est avertie par courrier - cachet de la poste faisant foi - ou sur place au secrétariat d'accueil avec les justificatifs).*

<b>CONDITIONS GENERALES DE REMBOURSEMENT</b>	
CAS N°1 : Annulation 15 jours et plus avant le démarrage de l'activité	Remboursement du montant versé de la cotisation de l'activité.
CAS N°2 : Annulation entre 8 et 15 jours avant le démarrage de l'activité	Remboursement du montant versé de la cotisation de l'activité avec retenue d'un forfait de 16 € par enfant.
CAS N°3 : Annulation moins de 8 jours avant le démarrage de l'activité	Remboursement du montant versé de la cotisation de l'activité avec retenue d'un forfait de 32 € par enfant.
CAS N°4 : Annulation après le démarrage de l'activité	Remboursement du montant versé de la cotisation de l'activité avec retenue d'un forfait de 25%, déduction faite des jours de présence. Cette retenue sera plafonnée à 80 € par activité et par enfant.
CAS N°5 : Annulation après la période d'inscription considérée	Aucun remboursement.

Les remboursements se font par chèque.

**III – Annulation pour autres convenances :** Sur examen de la requête, les conditions sont identiques au paragraphe II mais un avoir vous sera délivré (à valoir sur les activités du LUC et valable 1 an de date à date) au lieu d'un remboursement.

**IV – Absences ponctuelles ou absences de 2, 3 ou 4 mercredis (ou samedis, ou dimanches) consécutifs :**

Il n'y a aucun remboursement ni avoir.

\*\*\*\*\*

*Informatique et liberté : conformément à la loi informatique et liberté du 6 Juillet 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification pour toute information vous concernant sur tous fichiers à l'usage de notre association.*

*Les parents s'engagent à accepter sans conditions les prises de vues photos ou vidéo se rapportant aux activités de leurs enfants au sein du L.U.C., ainsi que l'exploitation par le L.U.C. de ces documents à titre informatif ou publicitaire.*

\*\*\*\*\*

[www.luc.asso.fr](http://www.luc.asso.fr)